

EUROAPI annonce le succès de son premier plan mondial d'actionnariat salarié « EUROAPI Action 2022 »

Paris - Le 22 juillet 2022 - EUROAPI annonce le succès de son premier plan mondial d'actionnariat salarié, dénommé « EUROAPI Action 2022 », dans le cadre duquel plus de 67 % des salariés éligibles du Groupe ont souscrit des actions¹. Cette opération, ouverte à la souscription dans sept pays, du 10 au 24 juin 2022, avait pour but de promouvoir le sentiment d'appartenance des salariés et de les associer à la réussite et au développement à long terme du Groupe.

Au total, 3 309 salariés ont pris part à cette offre à un prix de souscription fixé à 10,76 euros². Cette opération a été particulièrement bien accueillie en France et en Allemagne, où respectivement 91,55 % et 69,15 % des salariés éligibles ont souscrit des actions. Les investissements des salariés du Groupe se sont chiffrés au total à 5 025 199,76 euros.

Le 21 juillet, à la clôture de l'opération, 522 600 nouvelles actions ordinaires, représentant 0,56 % du capital social et des droits de vote, ont été émises par EUROAPI, directement et par l'intermédiaire du fonds commun de placement d'entreprise (FCPE) de la société en France, dans le cadre de l'offre réservée aux salariés. Les actions nouvellement créées porteront jouissance courante dès leur émission (droits de vote et dividendes).

Karl Rotthier, Directeur Général d'EUROAPI, a déclaré : *« Je suis très fier du succès de ce premier plan mondial d'actionnariat salarié. À l'heure où nous entamons une nouvelle étape de notre feuille de route, avec la récente cotation du Groupe sur Euronext Paris, cet excellent niveau de participation témoigne de la confiance et de l'attachement de nos équipes, ainsi que de leur volonté de contribuer à notre réussite future, dans le respect de notre culture d'excellence et de nos valeurs entrepreneuriales. »*

Les investissements des salariés, y compris les actions gratuites, seront bloqués pendant une période de cinq ans, jusqu'au 31 mai 2027 (inclus), au cours de laquelle les actions EUROAPI ne pourront être cédées, sauf survenance de l'un des cas de déblocage anticipé.

¹ Le 6 mai 2022, le Conseil d'administration de la société a décidé, dans le cadre de la 23^{ème} résolution de l'actionnaire unique d'EUROAPI en date du 30 mars 2022, du principe d'une augmentation de capital réservée aux salariés éligibles des sociétés ayant adhéré au plan d'épargne groupe d'EUROAPI.

² Le prix de souscription a été fixé par le Conseil d'administration. Il est égal à la moyenne des cours moyens pondérés par les volumes de l'action EUROAPI sur le marché Euronext Paris durant les 20 séances de bourse précédant la date de fixation du prix de souscription, diminué d'une décote de 20 %.

À propos d'EUROAPI

EUROAPI s'attache à réinventer des solutions de principes actifs pour répondre durablement aux besoins des clients et des patients dans le monde entier. Nous sommes un leader mondial des principes actifs pharmaceutiques avec environ 200 références en portefeuille, offrant un large éventail de technologies, tout en développant des molécules innovantes grâce à nos activités *Contract Development and Manufacturing* (CDMO).

Agir pour la santé en permettant l'accès aux thérapies essentielles motive chaque jour nos 3 350 collaborateurs. Grâce à de solides capacités de recherche et développement et à six sites de production tous localisés en Europe, EUROAPI assure une fabrication de principes actifs de la plus haute qualité et fournit des clients dans plus de 80 pays. EUROAPI est coté sur Euronext Paris (Ticker : EAPI – ISIN : FR0014008VX5). Plus d'informations sur www.euroapi.com

L'admission des actions aux négociations sur le marché d'Euronext Paris sur la même ligne que les actions existantes sera demandée dès que possible après la réalisation de l'augmentation de capital.

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de vente ou une sollicitation pour l'achat d'actions EUROAPI. L'offre d'actions EUROAPI réservée aux salariés sera mise en place dans les seuls pays où une telle offre a fait l'objet d'un enregistrement ou d'une notification auprès des autorités locales compétentes et/ou à la suite de l'approbation d'un prospectus par les autorités locales compétentes, ou en considération d'une dispense d'établir un prospectus ou de procéder à un enregistrement ou une notification de l'offre, lorsqu'une telle procédure est requise.

Plus généralement, l'offre sera uniquement réalisée dans les pays où toutes les procédures d'enregistrement et/ou les notifications requises auront été effectuées, les autorisations obtenues, et les procédures de consultation ou d'information des représentants du personnel effectuées.

Le présent communiqué n'est pas destiné aux pays dans lesquels un tel prospectus n'aurait pas été approuvé ou une telle dispense ne serait pas disponible ou dans lesquels toutes les procédures d'enregistrement, notification, consultation et/ou information requises n'auraient pas encore été effectuées ou les autorisations n'auraient pas été obtenues, pas plus qu'il ne doit être reproduit ou diffusé dans ces pays.

Contact Relations Presse :

Laurence Bollack

Mob.: +33 (0)6 81 86 80 19

mr@euroapi.com

Contact Relations Investisseurs :

Guillaume Rosso

Mob.: +33 (0)6 49 51 59 78

ir@euroapi.com